

Ministère
de l'Agriculture
et du Commerce

Musée National

Arrêté

du 5 Vendémiaire an IX.

1



Art. 2.

Le Gouvernement, en
accordant un Brevet
d'invention sans exam
préalable, n'entend ga
rantis en aucune man
ière ni la priorité, ni le succès
d'une invention

Brevets d'invention.

Paris le 25 mai 1791.

N^o 11,152.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département

de l'Agriculture et du Commerce,

Vu les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Vu le procès-verbal dressé au Secrétariat de la Préfecture du
département de la Seine consistant que le Sieur

Maurel a Paris

a déposé, le dix-huit Novembre 1790 à une heure et demie du Soir

1^o Une requête à l'effet d'obtenir un brevet d'invention
et de perfectionnement de l'invention, pour une machine
à calculer

2^o

qu'il déclare avoir

inventée et perfectionnée

2^o La description des moyens et procédés qui constituent
l'invention et de perfectionnement

3^o Quatre dessins en double copie

Vu lesdites pièces constatant que toutes les formalités prescrites par les
lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Vu l'arrêté du 5 vendémiaire an IX,

Arrête ce qui suit :

Article 1^{er}. Il est donné acte au Sieur Maurel d'invention, qui a
été déposé, Place du Palais Royal, N^o 124, le 18

N^o 124 demande d'im

brevet d'invention et de perfectionnement de

229-332



Quatre ans, pour une machine à calculer

Art. 2. A l'appui du présent certificat restent annexés :

1° La description des moyens et procédés.

2° Un des doubles des quatre dessins produits

3°

Art. 3. Une expédition du présent certificat suivie de la copie littérale de la description ci-dessus visée et accompagné de l'autre double des quatre dessins précités

M. le Préfet du département de la Seine sera transmise cachetée à M. le Surintendant

Paris, le 31 Décembre 1842

Pour le Ministre et par délégation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général.

Guillaume Fayard



229-333

[illegible][illegible]

Subrotons qui: sigelle d'ajouter 366 a 258 siamment le sigelle des Demi cadrons De marine a represente le nombre 366 en un Du
 qu'il s'ensuive la sigelle De Demi cadron X pl. 18 sur la Division marquée 3 celle De Demi cadron 2 sur la Division marquée 6 et elle
 De Demi cadron Pl. 4. Le fait faire une révolution complète aux pignons gaudis de barba & H pl. 18 par l'intermédiaire
 Des roues motrices X T W K pl. 18 & 18 en amenant la sigelle De cadron Des unités 8 H qui répond a l'ordre de 100. Le
 pignon gradé correspond a la sigelle Des Centaines au fait passer 3 dents a la roue moyenne dont l'axe est sur un pignon
 un numero aura amené 207 cadron de 0 au 3. Le cadron de D'écarts aura été amené par les pignons correspondants de
 1000 & le cadron des unités de 0 au 4 ou l'un par conséquent au travers des ouvertures 366 pour ajouter le second nombre
 siamment les sigelles Des Demi cadrons de même a représenter. 258 s'ajoute fait un tour aux pignons gaudis de marine
 pour le même moyen que pour le premier nombre et l'achève l'opération pour l'ajouter au premier nombre
 Les ouvertures 366 pour le total de ces Deux nombres. on agira de même pour tout autre nombre.
 Multiplication

Multiplication

Quel diagr. par ex. de multiplier 364 par 258. comme
 comme dans l'addition, j'annule les chiffres du demi-cadran
 au premier produit de base 64 pl. II en annulant la suite du
 ou l'un des 364 ajoutés huit fois à lui-même on 2912. pour multiplier 364 par 50 j'annule les chiffres de 2000
 de même à représenter 3640 additionné de 364 par 50 j'annule les chiffres de 2000
 annulant la suite du cadran 64 de 50 et j'ai ajouté 3640 Cinq fois à lui-même pour multiplier 3640 par 5
 donne 2912. pour multiplier par deux fois à lui-même pour multiplier 3640 par 10
 représentant par 3640 j'ai fait passer la suite du cadran 64 de 200 et j'ai 36400 ajouté 2 fois à lui-même en
 7280 qui l'additionne avec 2912 donne pour produit total 9392.
 Pour écrire de reculer le multiplicateur.

Pour éviter de rendre la multiplication d'un rang vers la gauche pour chaque chiffre de multiplication, on arrange
 celle des unités par sa conduite par la gauche de celle des dizaines et de celle des centaines et de celle des milliers
 des unités de 2ème dans la zone des dizaines et la zone des centaines et la zone des milliers dans la zone des dizaines
 et de 3ème dans la zone des centaines et de 4ème dans la zone des milliers et de 5ème dans la zone des dizaines
 qui nous conduits que deux et la zone des centaines qui nous conduits que deux et la zone des milliers qui nous conduits que deux
 et quatre dizaines dans la zone des centaines et quatre dizaines dans la zone des milliers et quatre dizaines dans la zone des dizaines
 nous pour la que les dizaines pris dans un ordre convenable représentant toujours le nombre indiqué par les dizaines
 avec cette différence toujours que le premier ordre qui se compose de tous les chiffres conduits par les dizaines
 est celui des unités représente la même nombre indiqué par les dizaines conduits par la gauche de celui des unités
 les chiffres conduits par la gauche de celui des unités conduits par la gauche de celui des unités conduits par la gauche de celui des unités
 au multiplier par 10. le même ordre qui se compose de tous les chiffres conduits par la gauche de celui des unités
 par la gauche des centaines représente le même nombre celui de deux rangs vers la gauche de celui des centaines
 sorte qu'un premier pour exemple l'opération précédente les chiffres conduits par la gauche de celui des centaines
 par le nombre de deux qu'ils engendrent et par la place qu'occupent les chiffres dans les dizaines et les centaines

[illegible]

100

[illegible]

Division

[illegible][illegible]

Les opérations que nous
 effectuons nous
 permettent de
 vous offrir
 des opérations
 à des conditions
 très avantageuses
 et à des
 délais très
 courts.

[illegible]

Pour l'opportunité des opérations on a imaginé de remédier à la situation par l'intermédiaire de la Banque de l'Indochine.

[illegible][illegible]

provis auf Charge m. 125.

[illegible]

une machine de forme ordinaire.
 Quoy suppose on entend que ces machines appartiennent au Sieur Duto place's Dans le Sans D'Industrie and D'arts
 place's Dans le Sans D'la longneur de maniere a ce que tous ceux de leur pays se trouvent tous sur le prolongement de la
 Des action et ne forme qu'une seule et même ligne Droite et voy aurais alors une machine de ces deux les
 prynons. grandeur, conivent pour une machine ordinaire qu'on n'en a pas même car Doud de Doul p'roit l'oubrer
 in Quel point place's sur Doul extrême. h'o P. la machine

[illegible]

En commun ou pignon en Diamètre trois ou six fois plus grand es, aura d'un roue Out de contre mobile
au nombre de 100 ou 100 et plus pourvante tenir bien de trois ou six pignons.

[illegible]

Nota. La fig. 13 représente le bassin de la tige supérieure du cingulaire inférieure.

Paris le 18^e 9^e 1842.

E. Naured

Membre descriptif de son par. M^r Mauriel à l'appui de sa demande d'un
Brevet d'Invention et de perfectionnement de l'usage des, formée au Secrétariat de la
Préfecture de la Seine, le 28 Novembre 1849,

Paris, le 31. Decembre 1842.

Pour le Ministre, Secrétaire d'Etat de l'agriculture et du Commerce et par délégation.

Le Conseil d'Etat, Secrétaire-Général.



Monsieur le Ministre de
l'Agriculture et du Commerce.



C.L.
4472
Re 5

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur d'avoir reçu la demande d'un
Brevet d'Invention et de perfectionnement de Quinze
ans pour une Machine à Caler.

Je vous ai l'honneur de ma Requête quatre Représen-
tations en Double Expédition et un Mémoire descriptif
pour faire comprendre les Constructions essentielles de
cette nouvelle Machine.

Après avoir fait aux Conditions de la loi, j'envisage
puis, Monsieur le Ministre, j'envisage bien me faire
Dire les plus tôt possible la date que je sollicite
dans la surveillance.

Dans cette attente, j'ai l'honneur d'être
avec le plus haute Confiance, Monsieur le
Ministre, votre très humble et très obéissant
Serviteur.

C. Maurel

Paris le 18 ^{g^{bre}} 1842.

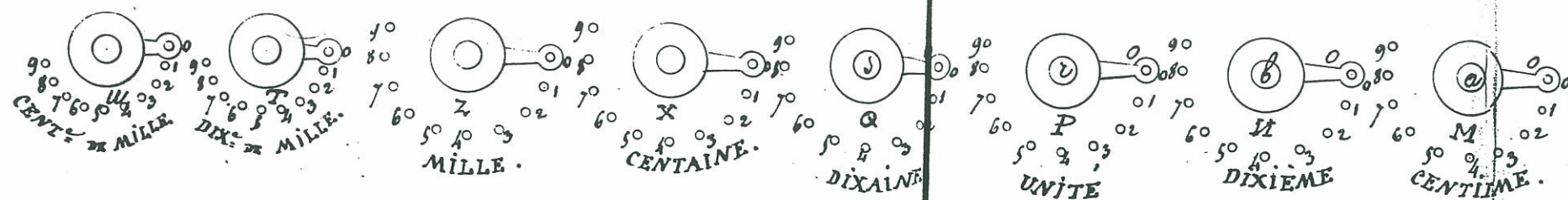
Maurel (Emile 2^e Louis) Étudiant fait au Collège de Sorbonne
à Paris place du Palais Royal hôtel de Clugny 229.





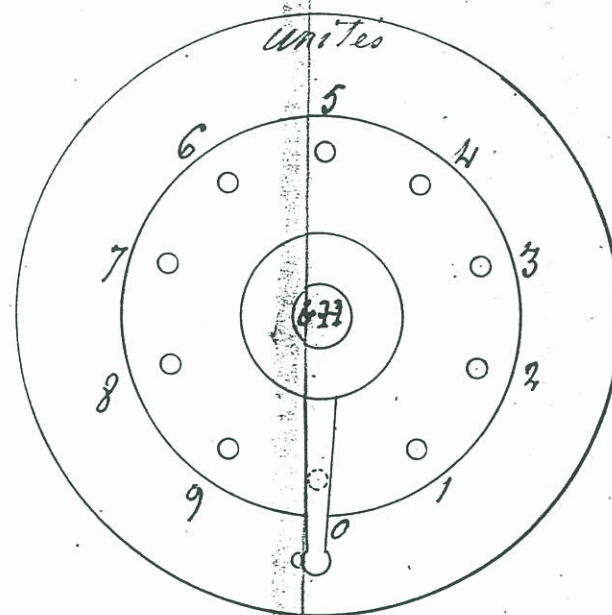
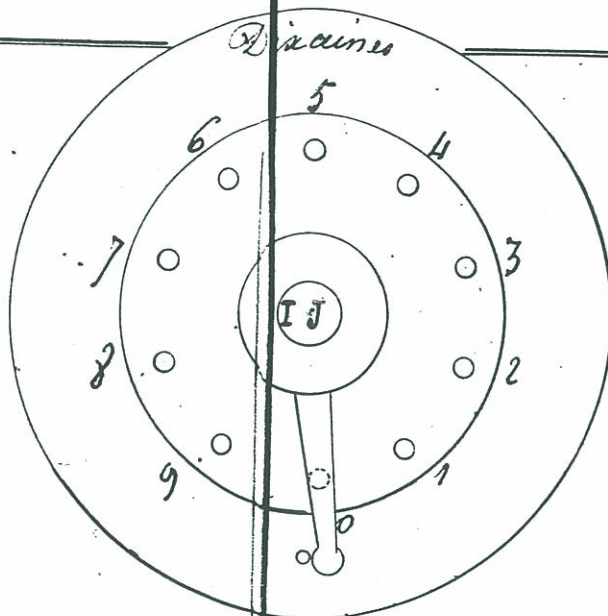
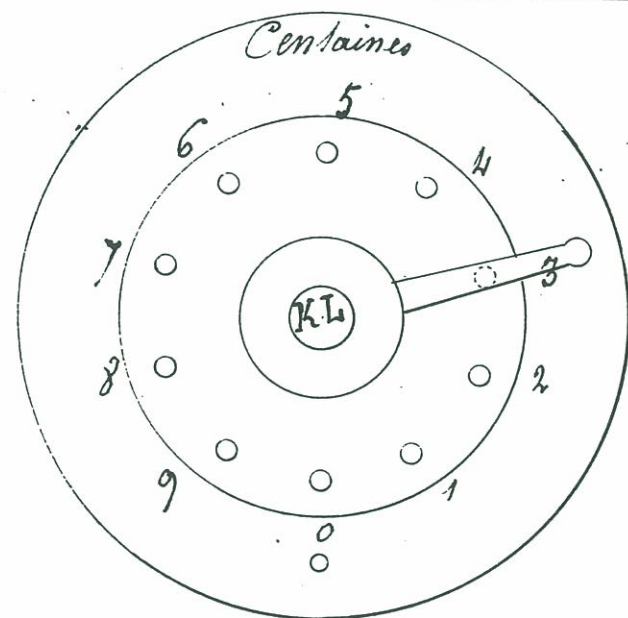
[Handwritten signature]

Longueur Dc

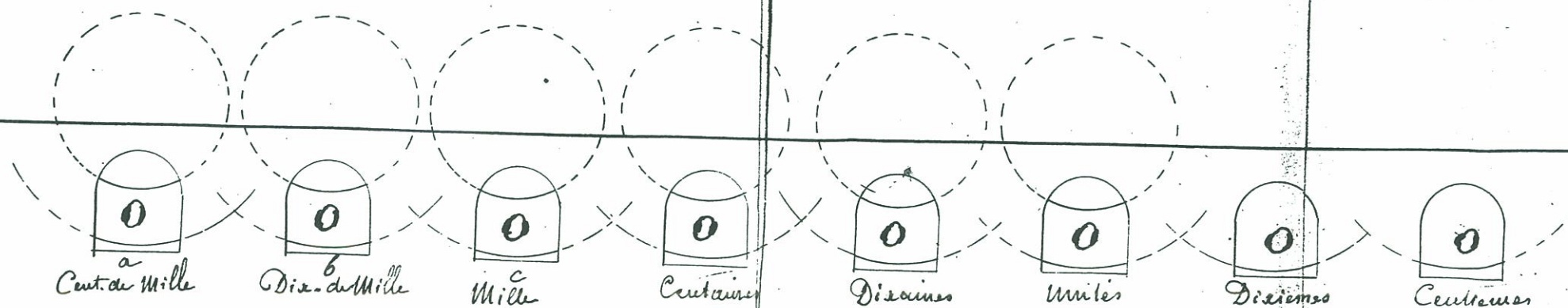


D

hauteur Dc



hauteur A b



Longueur Va

Dessin grandeur d'exécution. Sans le 18 g^{re} = 1842.
P. H. 11. 11. 11.

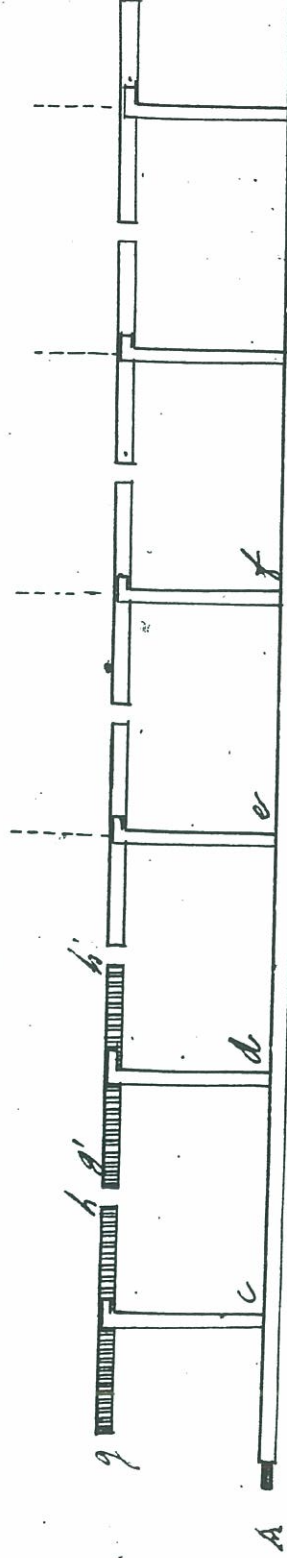
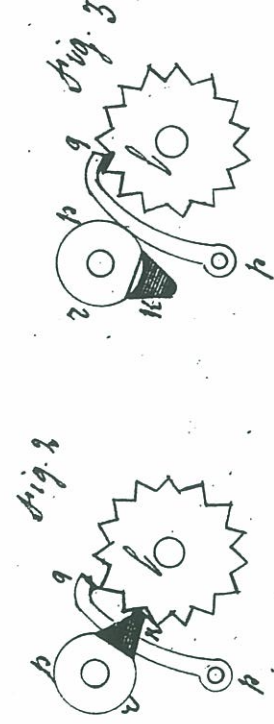
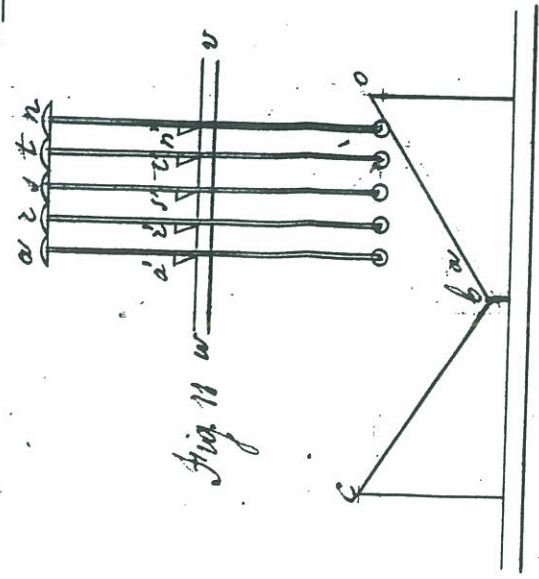
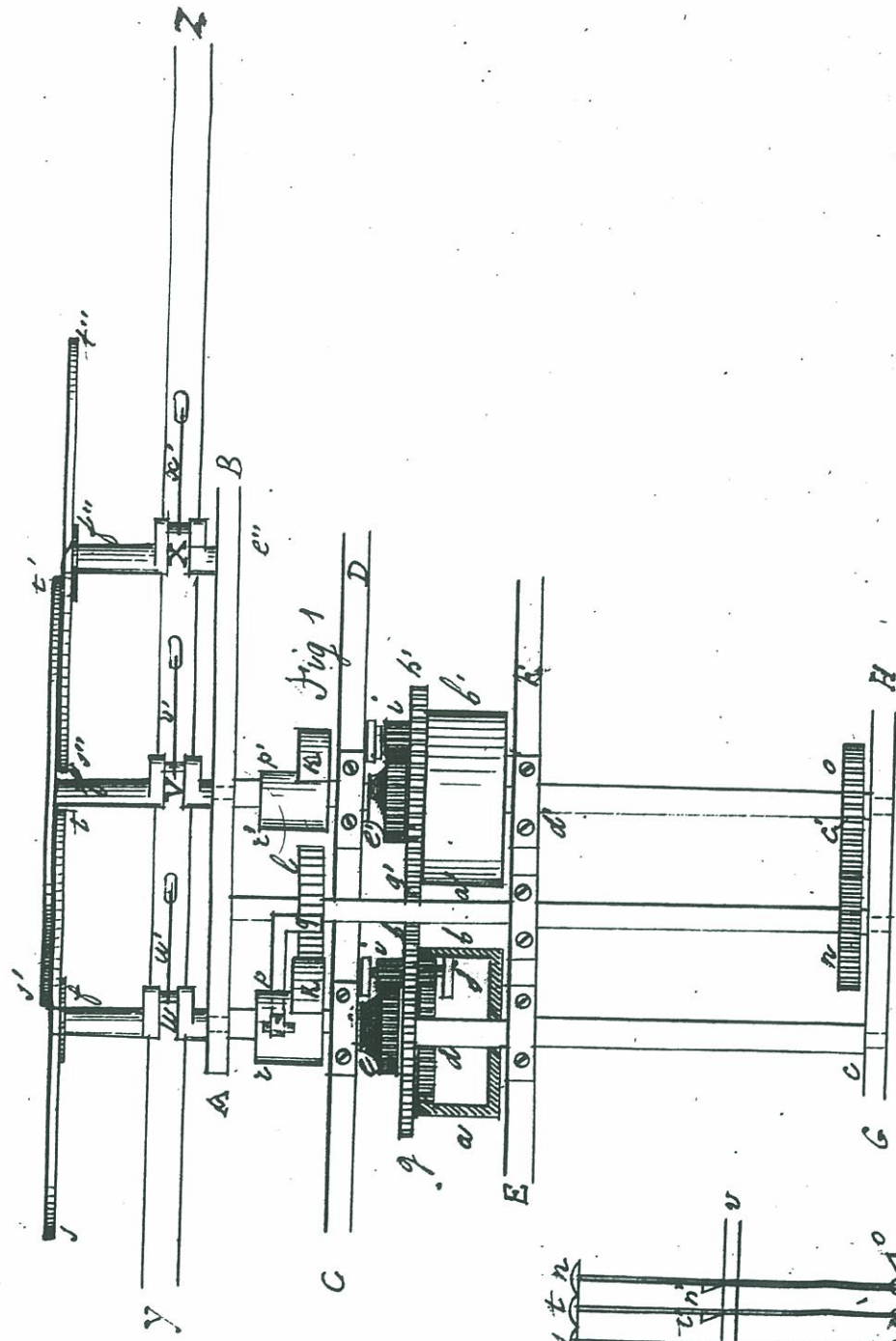


Fig. 9

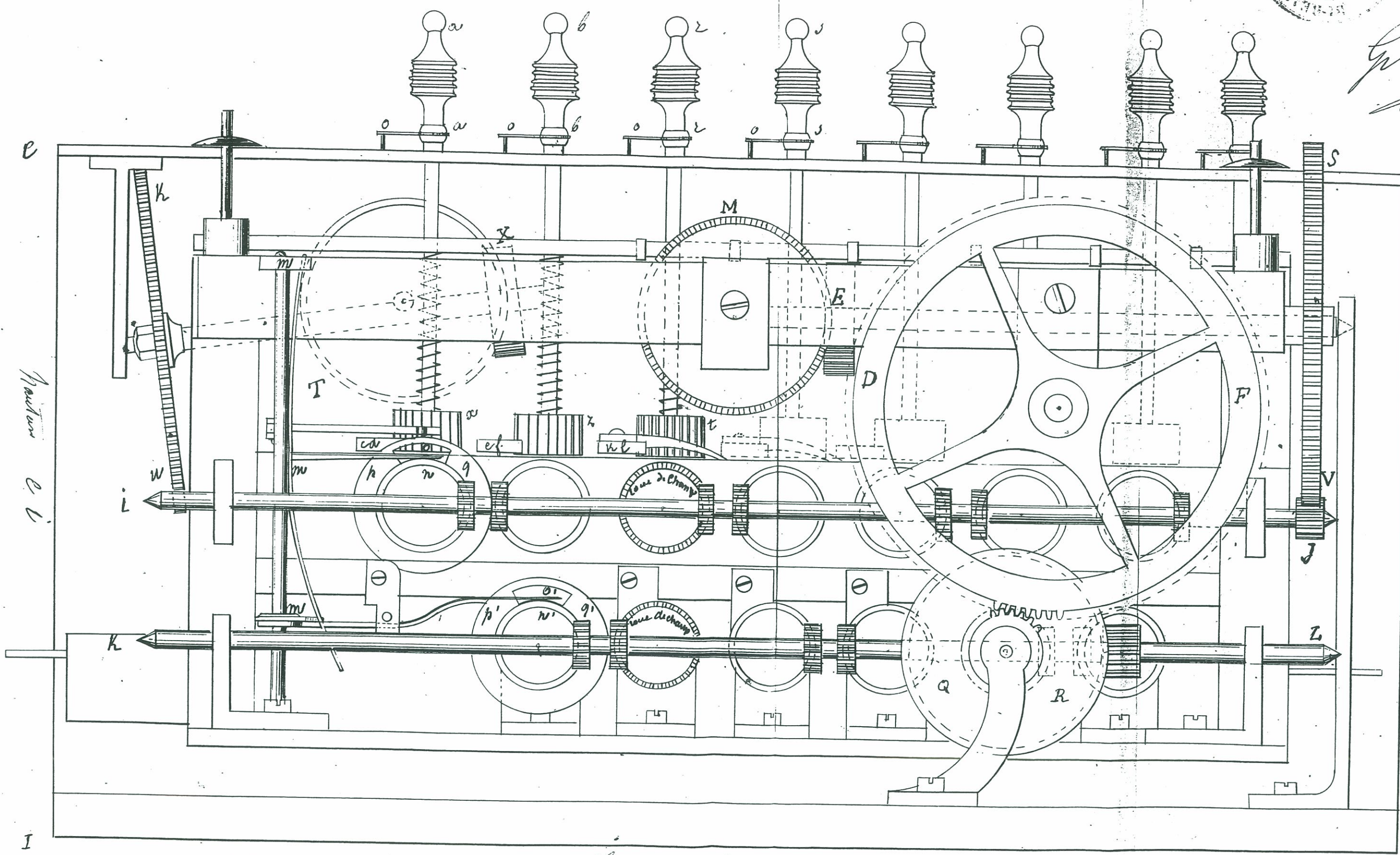
Working gear as described.
 Patented 1892.
 R. Howard



Longueur CB



[Handwritten signature]



Hauteur CI

Hauteur AB

Longueur IA

Représentation
d'après le
dessin

Brevet de Patente pour Mr. Novala, fils de Mr. Novala, demeurant à Paris, le 18 Mars 1842.
Le présent brevet a été accordé à Mr. Novala, fils de Mr. Novala, pour l'invention d'un système de transmission de mouvement par engrenages.
En témoignage de quoi, le Ministre de l'Intérieur a fait délivrer le présent brevet, le 18 Mars 1842.
Par le Ministre de l'Intérieur, le 18 Mars 1842.

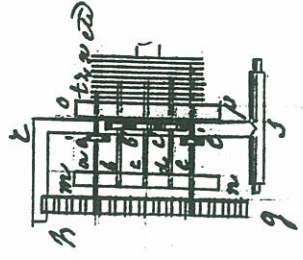


Fig. 12

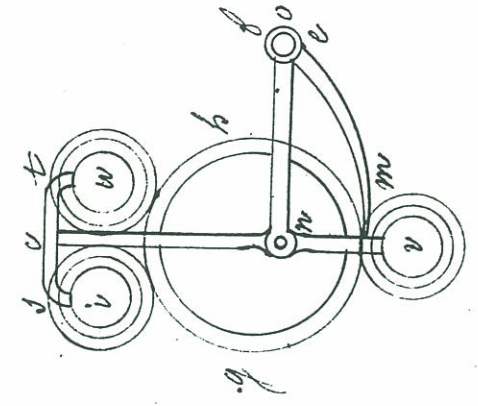


Fig. 11

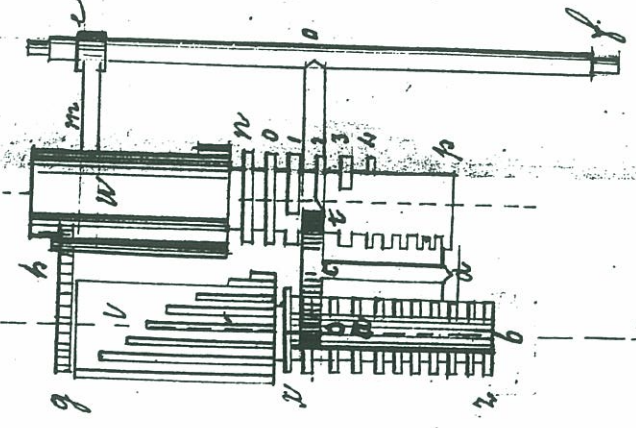


Fig. 8

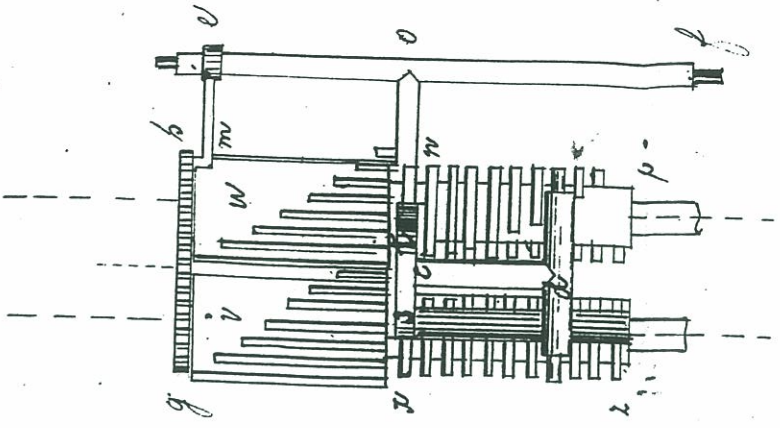


Fig. 7

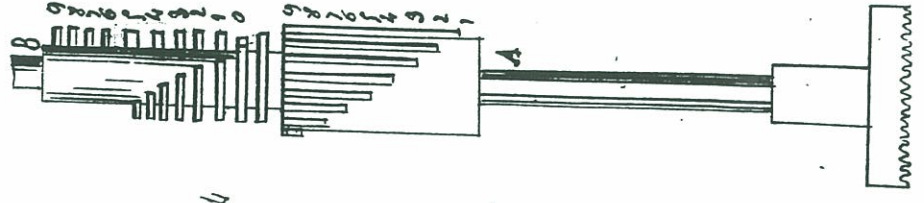


Fig. 4



Fig. 10



Fig. 5

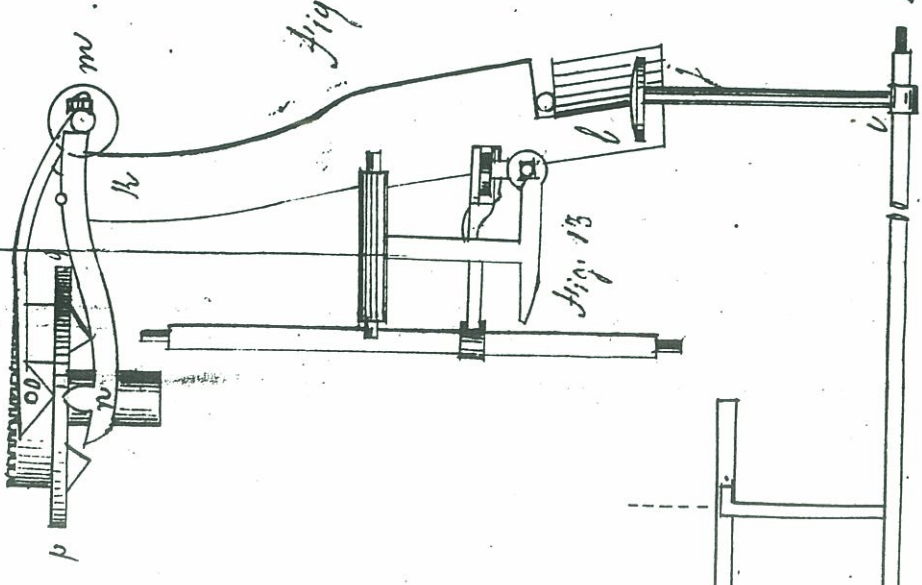


Fig. 9

Fig. 13

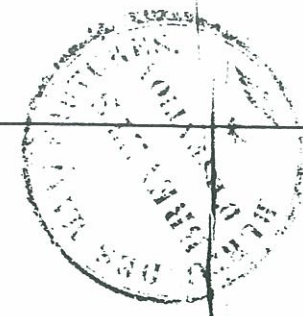


grandeur d'exécution.

L. 18 Mars 1842.

R. Novala

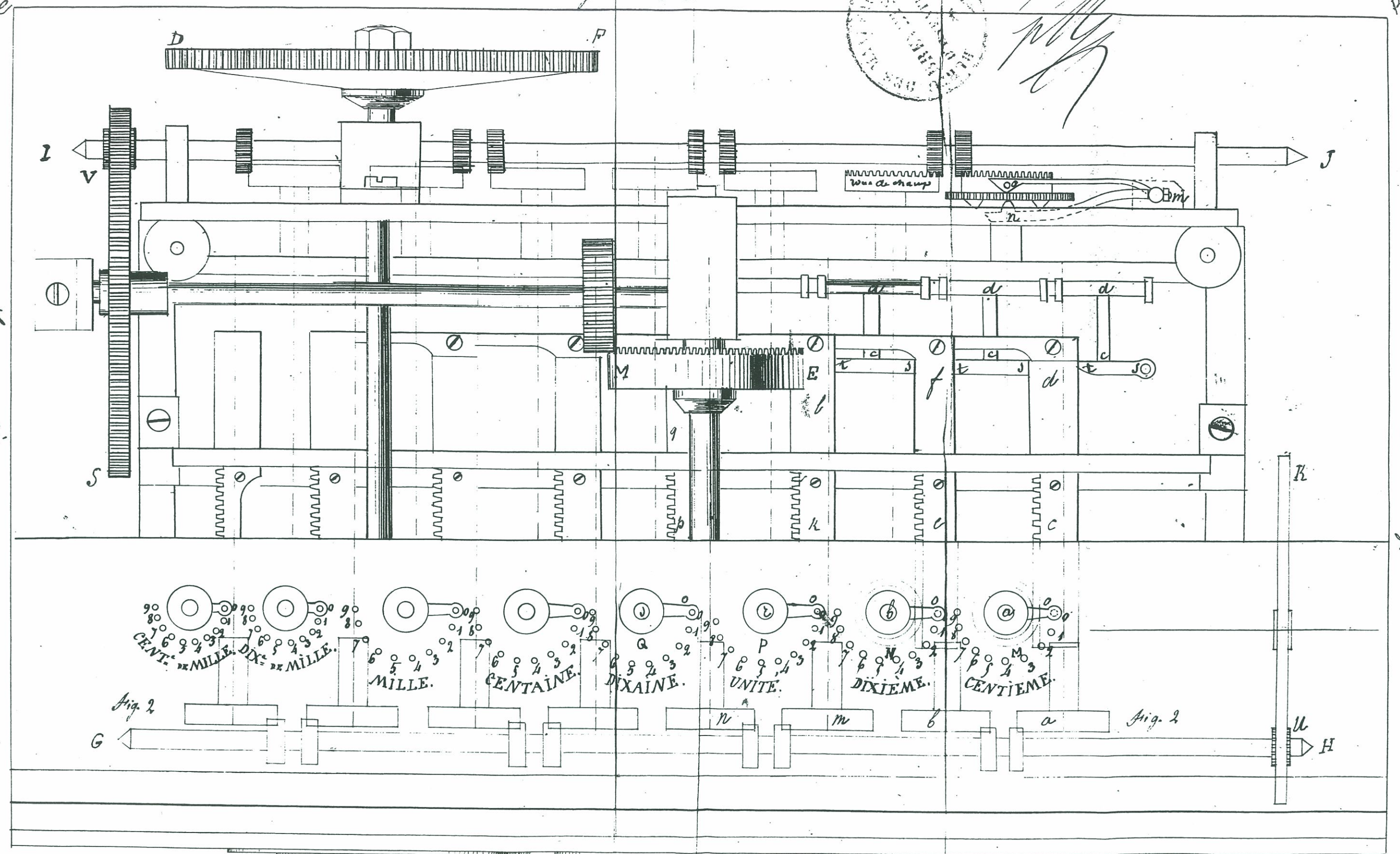
Longueur CB



W. G.

Longueur CB

Longueur AB



Longueur CA

*Destin grandeur
faire le 8 gth 78
C. Maurer*